

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Octobre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS (09) : Mme Karine BONNABEL, M. Jean-Pierre BOULET, M. Mathieu FALQUE, M. Claude FERRY, Mme Françoise HAYE, M. Bruno LAKHDAR, M. Alain MARTIN, Mme Estelle MATHIEU, Mme Michèle VOURLAT.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3)** : Mme Béatrice BENNE ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre BOULET, M. Marc CORRAZE ayant donné pouvoir à M. Bruno LAKHDAR, M. Edouard DAVID ayant donné pouvoir à M. Alain MARTIN
- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (2)** : Mme Amandine CHASTAN, M. Christophe RISOUL.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain MARTIN

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2015-394 Election complémentaire d'un représentant au sein de la SEM VARSTOUR – le Conseil Municipal, déclare élu pour siéger en remplacement de Mme Amandine CHASTAN au sein du Conseil d'Administration de la SEM VARSTOUR : M. Claude FERRY.

2015-395 Election des élus au sein de l'Office du Tourisme et modification de la Présidence – Suite à la démission de leurs fonctions au sein de l'O.T de Mesdames Amandine CHASTAN pour des motifs personnels et Béatrice BENNE pour des raisons professionnelles, le Conseil Municipal premièrement déclare élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration à l'Office de Tourisme les 2 conseillers municipaux complémentaires suivants : M Claude FERRY et M Edouard DAVID. Suite à cette élection, sont membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, outre M. le Maire membre de droit, les 5 élus municipaux suivants : Marc CORRAZE - Estelle MATHIEU - Françoise HAYE – Claude FERRY- Edouard DAVID ; étant précisé que par rapport à la délibération municipale du 10 avril 2014 reste inchangée la désignation des 2 élus nommés pour siéger au sein du bureau soit Marc CORRAZE et Françoise HAYE.

Deuxièmement parmi les 2 membres élus précités au sein du bureau de l'Office de Tourisme, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise HAYE pour assurer la présidence de l'Office du Tourisme en remplacement de Marc CORRAZE qui a souhaité ne plus exercer cette fonction pour des raisons de contraintes professionnelles. M le Maire remercie ce dernier pour la mission accomplie.

2015-396 Détermination des Commissions Municipales et élections de leurs membres - le Conseil Municipal modifie la composition des commissions municipales dans les conditions suivantes :

COMMISSIONS (7)	Outre le Maire président de droit, président délégué	Membres	Secrétariat
Urbanisme -Travaux	Jean-Pierre BOULET- Président Mathieu FALQUE- vice-président délégué aux travaux	Christophe RISOUL- Françoise HAYE- Alain MARTIN-Karine BONNABEL-Mathieu FALQUE-Bruno LAKHDAR	<i>Pour l'urbanisme- foncier, M. Jean-Paul KAMMER en liaison avec le DGS</i>
			<i>Pour les projets Mme Céline TARDIVEL en liaison avec le DST</i>
			<i>Pour les travaux quotidiens, le DST</i>
Finances	Claude FERRY	Françoise HAYE- Karine BONNABEL- Christophe RISOUL- Michèle VOURLAT	<i>Mme Corine BENOIT en liaison avec le DGS.</i>
			<i>Mme Delphine LECHERBONNIER pour la Taxe de séjour</i>
Agriculture-Forêt- Environnement- Protection des villages	Jean-Pierre BOULET	Christophe RISOUL- Karine BONNABEL - Bruno LAKHDAR + 2 extramunicipal	<i>Mme Céline TARDIVEL en liaison avec le DST</i>
Communication – Bibliothèque - Cinéma	Estelle MATHIEU	Jean-Pierre BOULET- Françoise HAYE+ 1 à 3 extramunicipal	<i>Mme Séverine CLERC – MOUGENET pour la communication</i>
			<i>Mme Viviane BENOIT pour la bibliothèque à titre principal et à titre subsidaire autres agents (Michelle MATHIEU, Séverine Clerc- Mougenet)</i>
Vie quotidienne-Jeunesse – relations associations	Michèle VOURLAT	Bruno LAKHDAR- Marc CORRAZE- Mathieu FALQUE- Edouard DAVID - Béatrice BENNE + 2 ou 3 extramunicipal	<i>Mme Séverine CLERC- MOUGENET</i>
Patrimoine-Culture-	Mathieu FALQUE	Béatrice BENNE- Michèle VOURLAT - Christophe RISOUL- Estelle MATHIEU+ 2 ou 3 extramunicipal à designer ultérieurement	<i>Mme Céline TARDIVEL en liaison avec le DST pour Patrimoine- Culture.</i>
Transport-Sécurité-PM- Déneigement	Karine BONNABEL (conseiller délégué)	Marc CORRAZE-Bruno LAKHDAR- Béatrice BENNE- Claude FERRY + 1 extramunicipal à designer ultérieurement	<i>Mme Céline TARDIVEL en liaison avec la PM, pour le transport (stationnement, navettes)</i>
			<i>Pour le déneigement, avec la PM et le DST</i>
			<i>Pour la sécurité avec la PM et le DGS</i>

M le Maire remercie Mme Béatrice BENNE pour la mission accomplie au titre de présidence de la commission : Vie quotidienne-Jeunesse –relations associations.

- **Deuxièmement, Décide** que tous les Adjoints peuvent participer à toutes les Commissions et valide les élus référents pour les missions spécifiques selon les modalités suivantes :
- Claude Ferry pour suivi du personnel, réhabilitation parc immobilier résidents, MSP, piscine ; informatique
 - Bruno Lakhdar domaine skiable ; front de neige
 - Françoise Haye pour VTT, activités été
 - Edouard David pour les activités ludiques

II. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – MARCHES PUBLICS – TRAVAUX

2015-397 Marché de travaux de construction d'un bâtiment salle des machines de l'installation de neige de culture – lot 1 – terrassements – gros œuvre – étanchéité - pénalités - Le Conseil Municipal approuve le maintien des pénalités à la société CHARVIN-MERILLON, sise 74150 VALLIERES.

III. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

2015-398 Clôture du budget annexe complexe Office du Tourisme – SEM SEDEV, transfert du résultat de clôture de ce budget au Budget Principal de la Commune et au Budget EAU et réintégration de l'actif au Budget Principal de la Commune et EAU - Le Conseil Municipal Décide de procéder à la clôture du Budget annexe Complexe Office du Tourisme- SEM SEDEV, Dit que la réintégration de l'actif de budget annexe dans le budget principal de la Commune et de l'eau est effectuée par le comptable assignataire de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune et de l'EAU.

2015-399 Clôture du budget annexe Microcentrale, transfert du résultat de clôture de ce budget au Budget Principal de la Commune et réintégration de l'actif au Budget Principal de la Commune – Le Conseil Municipal Décide de procéder à la clôture du budget Annexe Microcentrale, dit que la réintégration de l'actif de budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

2015-400 Décision modificative 1 – Budget Microcrèche 2015 – Le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée du budget primitif Micro Crèche de l'exercice 2015.

2015-401 Budget Primitif 2015 – Budget Eau. Décision modificative 3 – Le Conseil Municipal autorise les écritures proposées.

2015-402 Décision modificative 5 – Budget Communal 2015 - Le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée du Budget Principal de l'exercice 2015.

2015-403 Budget Primitif 2015 – Budget Remontées Mécaniques. Décision Modificative 4 – Le Conseil Municipal autorise les écritures proposées.

2015-404 Budget Primitif 2015 – Budget Complexe OT. Décision modificative - Le Conseil Municipal autorise les écritures proposées.

2015-405 Complexe Maison e Santé Pluridisciplinaire – répartition des dépenses - Le Conseil Municipal valide la répartition des dépenses entre d'une part la Communauté de Communes du Guillestrois et la Commune de Vars et d'autre part, pour la partie Commune, entre le budget principal et le budget « remontées mécaniques » comme suit à l'étape de l'étude de faisabilité ; dit que cette répartition a un caractère prévisionnel au stade du programme technique détaillé et sera réévaluée au stade de la passation des marchés de travaux.

2015-406 Refuge de Basse Rua au Val d'Escreins - réduction exceptionnelle du loyer 2015 suite aux périodes de restriction d'accès en raison de travaux de sécurisation - Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention Le Conseil Municipal décide une réduction exceptionnelle de 50 % du loyer 2015 du par le Refuge de de Basse Rua au Val d'Escreins.

2015-407 Microcrèche - Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental - Le Conseil Municipal Approuve la demande de subvention

IV-QUESTIONS DIVERSES

A- Retenue collinaire de Peyniers : le conseil municipal demande à ce que l'autorisation obtenue ne devienne pas caduque.

Le Secrétaire de séance,

Alain MARTIN



Le Maire,

Jean-Pierre BOULET

